



DECISION MODIFICATIVE N°8 PORTANT COMPOSITION DU CONSEIL TERRITORIAL DE SANTE D'EVREUX VERNON

LE DIRECTEUR GENERAL DE L'ARS DE NORMANDIE,

- VU le code de la santé publique, notamment ses articles L 1434-9 et suivants, L.1434-33 et suivants :
- VU la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;
- VU la loi n° 2016-41 du 26 Janvier 2016 de modernisation de notre système de santé, notamment l'article 158 :
- VU le décret n° 2010-336 du 31 mars 2010 portant création des agences régionales de santé ;
- VU le décret n° 2016-1024 du 26 juillet 2016 relatif aux territoires de démocratie sanitaire aux zones des schémas régionaux de santé et aux conseils territoriaux de santé ;
- VU le décret du 17 juin 2020 portant nomination de Monsieur Thomas DEROCHE, directeur général de l'ARS de Normandie ;
- VU le décret n° 2021-1258 du 29 septembre 2021 portant prorogation du mandat des membres de certains conseils territoriaux de santé ;
- VU l'arrêté du ministre des affaires sociales et de la santé du 3 août 2016 relatif à la composition du conseil territorial de santé ;
- VU l'arrêté du 27 octobre 2016 relatif à la délimitation des territoires de Démocratie sanitaire de la région Normanuie ;
- VU l'arrêté du 29 décembre 2016 portant composition du Conseil territorial de santé d'Evreux Vernon ;
- VU l'arrêté n°7 du 26 janvier 2018 intégrant les dernières modifications de la composition du Conseil territorial de santé d'Evreux Vernon ;
- VU l'instruction n° SG/2016/348 du 21 octobre 2016 relative à la territorialisation de la politique de santé en application des articles 158 et 162 de la loi n° 2016-41 de modernisation de notre système de santé;
- VU le courriel de la FHP en date du 20 décembre 2021 ;
- VU le courrier de l'AMF en date du 24 novembre 2021;
- VU le courriel de l'URML en date du 22 octobre 2021;
- VU le courrier de la Région Normandie en date du 27 septembre 2021;

- VU les courriels de la FEHAP en date du 12 octobre 2020 et 21 juin 2021;
- VU le courriel de la Préfecture de l'Eure en date du 31 mai 2021 :
- VU les courriels de la FHF en date du 13, 17 janvier 2020 ; 14 février 2020 et 21 octobre 2020 ;
- VU le courriel de la FNEHAD en date du 2 aout 2019 ;
- VU le courrier de la CARSAT en date du 9 février 2018 ;
- VU le courriel de la CPAM de l'Eure en date du 27 décembre 2018 ;
- VU le courriel de l'UNAFAM en date du 10 juillet 2019;

DECIDE

<u>ARTICLE 1</u>: La liste des membres titulaires et suppléants du Conseil territorial de santé d'Evreux Vernon inscrite au l de l'annexe est modifiée comme suit :

Au collège 1, composé de représentants des professionnels et offreurs des services de santé

1) Au plus six représentants des établissements de santé

- a) Au plus trois représentants des personnes morales gestionnaires
- Madame Sandrine COTTON est nommée titulaire en remplacement de Monsieur Laurent CHARBOIS (FHF);
- Monsieur Patrick WATERLOT est nommé suppléant en remplacement de Monsieur Richard GURZ (FHF);
- Madame Gwénaëlle ROPARS est nommée titulaire en remplacement de Monsieur André MOREAU (FHP);
- En attente de désignation du suppléant de Madame Gwénaëlle ROPARS en remplacement de Monsieur Gilbert BEISSY (F° 'P).
 - b) <u>Au plus trois présidents de commission médicale ou de conférence médicale</u> d'établissement
- -Monsieur Boualem HEDJOUDJE est nommé suppléant de Monsieur Dominique MARTIN en remplacement de MONSIEUR Pierre BAYEH (FHF).
 - 2) Au plus cinq représentants des personnes morales gestionnaires des services et établissements sociaux et médico-sociaux
- MONSIEUR Samuel VAN DEN BOSSCHE est nommé titulaire en remplacement de Monsieur Didier DEREUX (FEHAP);
- Madame Corinne COURTEL est nommée suppléante de Monsieur Samuel VAN DEN BOSSCHE en remplacement de Monsieur Jean-Pierre LABOURDIQUE (FEHAP);
- Monsieur Francis PHAN THANH est nommé suppléant de Monsieur Jérôme TRIQUET en remplacement de Monsieur Jean-Pierre TAQUIN (FHF).

- 3) Au plus trois représentants des organismes œuvrant dans les domaines de la promotion de la santé et de la prévention ou en faveur de l'environnement et de la lutte contre la précarité
- En attente de désignation du titulaire en remplacement de Monsieur Marc DURAND (PSN);
- En attente de désignation du suppléant en remplacement de Monsieur René BOUCHERIE (PSN).

4) Au plus six représentants des professionnels de santé libéraux

a) Au plus trois médecins

- Monsieur Georges NICOLAS est nommé suppléant de Monsieur Philippe MAUBOUSSIN en remplacement de Monsieur Charles-Michel DINTIMILLE (URML);
- -en attente de désignation du suppléant de Madame Messaouda MARGUIER en remplacement de Monsieur Serge ERICHER (URML) ;
- Madame Carine BERNARD est nommé titulaire en remplacement de Madame Roseline PELUCHON (URML);
- Madame Laure LEFEBVRE est nommée suppléante de Madame Carine BERNARD en remplacement de Monsieur Alain MARX.

b) Au plus trois représentants des autres professionnels de santé

- Monsieur Tcheussi SIAKAM est nommé suppléant de Monsieur Philippe MAUBOUSSIN en remplacement de Monsieur Jean-Maurice ANGLADE (URPS pédicures podologues);
- Monsieur Gregory FERON est nommé suppléant de Madame Muriel DULIZE en remplacement de Madame Nathalie LAMY (URPS Masseurs Kinésithérapeutes);
- Madame Laurence CASIER est nommée titulaire en remplacement de Madame Nathalie JULIENNE (URPS Orthoptistes);
- Madame Virginie PERRIER-SAIGRE est nommée suppléante de Madame Laurence CASIER en remplacement de MONSIEUR Tcheussi SIAKAM (URPS orthophoniste).

7) Au plus un représentant des établissements assurant des activités d'hospitalisation à domicile

- Madame Sylvie ALEXANDRE est nommée titulaire en remplacement de Madame Marie ROUSSEL (FNEHAD);
- En attente de désignation du suppléant de Madame Sylvie ALEXANDRE en remplacement de Madame Nelly MILLAN (FNEHAD).

8) Au plus un représentant de l'ordre des médecins

- En attente de désignation d'un titulaire en remplacement de Monsieur Bernard DEBRAS (CROM Normandie) ;
- En attente de désignation d'un suppléant en remplacement de Monsieur Jean-Yves DOERR (CROM Normandie).

Au collège 2, composé de représentants des usagers et associations d'usagers du système de santé

- 1) Au plus six représentants des usagers des associations agréées
- En attente de désignation du suppléant de Monsieur Yves TRAVERSE en remplacement de Monsieur Joël CONTRERAS (Association du Bois Clair);
- Madame Antoinette PLUSQUELLEC est nommée suppléante de Madame Annick LAGREE en remplacement de MONSIEUR Alain TRIBALLIER (UNAFAM).

Au 3ème collège, composé de représentants des collectivités territoriales

- 1) Au plus un conseiller régional
- Madame Emmanuelle TREMEL est nommée suppléante de Monsieur Guy LEFRAND en remplacement de Madame Nathalie LAMARRE (Région Normandie).
 - 2) Au plus un représentant des conseils départementaux
- En attente de désignation d'un titulaire en remplacement de Madame Perrine FORZY (CD27).
 - 3) Un représentant de la protection maternelle et infantile
- En attente de désignation d'un titulaire en remplacement de Monsieur Guillaume PETIT (CD27).
 - 5) Au plus deux représentants des communes désignées par l'Association des Maires de France
- Madame Marie-Lyne VAGNER (maire de Bernay) est nommée titulaire en remplacement de Monsieur Jean-Hugues BONAMY;
- Madame Claudine HEUDE (adjointe au maire de Bernay) est nommée suppléante de Madame Marie-Lyne VAGNER en remplacement de Madame Anne TURPIN;
- Madame Catherine DELALANDE (adjointe au maire de Vernon) est nommée suppléante de M François OUZILLEAU en remplacement de Madame Jeanne DUCLOUX.

Au collège 4, composé de représentants de l'Etat et des organismes de sécurité sociale

- 1) Au plus un représentant de l'Etat dans le département
- Madame DORLIAT-POUZET (secrétaire générale de la Préfecture de l'Eure) est nommée titulaire en remplacement de Madame Anne LACASSAGNE ;
- Monsieur Emmanuel TASSE (Chef du SCPPAT de la Préfecture de l'Eure) est nommé suppléant de Madarne DORLIAT-POUZET en remplacement de Madame Marlène JEANNES.
 - 2) Au plus deux représentants des organismes de sécurité sociale
- Monsieur Jacques DAVOUST (CPAM) est nommé titulaire en remplacement de Monsieur Michel CADIET;
- Madame Maud LASNON (CARSAT) est nommée titulaire en remplacement de Madame Martine GOETHEYN (CARSAT).

ARTICLE 2: En application de l'article 19 de la loi n° 2019-774 du 24 juillet 2019 portant modification de l'article L1434-10 du code de la santé publique, sont membres invités du Conseil territorial de santé d'Evreux Vernon, les parlementaires du territoire de démocratie sanitaire de l'Eure inscrits au II de la présente annexe.

ARTICLE 3 : La version consolidée de la composition du Conseil territorial de santé d'Evreux-Vernon est annexée à la présente décision.

ARTICLE 4: La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication aux recueils des Actes Administratifs de la région Normandie et du département de l'Eure La saisine du tribunal administratif peut se faire via Télérecours citoyens www.telerecours.fr.

ARTICLE 5 : La Directrice générale adjointe de l'Agence Régionale de Santé de Normandie, est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait/à Caen, le

2 2 DEC. 2021

Le directeur général,

Thomas DEROCHE

